

D2024-43

VILLE DU PECQ

D E C I S I O N

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Cession de Mobilier QUAI 3

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22, alinéa 10,

Vu la délibération n° 22-2-6 du 6 avril 2022 donnant délégation au Maire, pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Vu la délibération n° 23-5-4 du Conseil Municipal du 29 juin 2023 approuvant le principe de l'utilisation de la plateforme digitale de vente aux enchères publiques AGORASTORE et autorisant Madame le Maire à signer le contrat cadre de mandat et fournitures de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la SAS AGORASTORE,

DECIDE

De céder un lot de 2 fauteuils de la salle de spectacle du QUAI 3, produit mis en ligne sur la plateforme AGORASTORE sous le Produit n°41, propriété de la commune, à Monsieur RAMAUT Cédric, 17 rue Pierre Loti – 78 600 MAISONS-LAFFITTE.

D'indiquer que le montant de la cession s'élève à 100.15 € net.

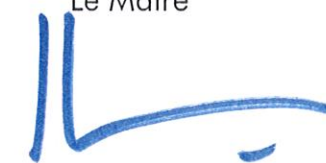
De préciser que le lot de 2 fauteuils de la salle de spectacle du QUAI 3, enregistré sur la plateforme AGORASTORE sous le Produit n°41 à l'issue de la cession, sera retirée de l'inventaire de la Ville (Bien 9557).

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 07/03/2024



Le Maire



Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240307-D2024-43-AR
Date de télétransmission : 12/03/2024
Date de réception en préfecture : 12/03/2024